YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EN

DECISION N° 2006/80

OBJET : Contrat de cession du droit de représentation du spectacle L'Ecole des Femmes conclu avec le Théâtre de la Brie.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise une représentation du spectacle "L'Ecole des Femmes", le samedi 29 avril 2006 à 20h30, dans la salle polyvalente du CEC - 2, rue Marc Sangnier à YERRES,

DECIDE

DE conclure et signer un contrat de vente du droit de représentation d'un spectacle avec le Théâtre de la Brie – 7 rue des Bosserons – 91800 BRUNOY, représentée par Monsieur Pierre GAVARRY, en sa qualité de Directeur pour un montant de 5 000,00 euros TTC, (TVA 5,5%)

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2006.

Fait à Yerres, le 11 avril 2006

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération